



MINISTERE DES MINES

SECRETARIAT GENERAL DES MINES

DIRECTION GENERALE DES MINES

DIRECTION DES EXPORTATIONS ET DE LA VALEUR

GUICHET UNIQUE D'EXPORTATION

N°10001-2024MIM/SG/DGM/DEV/GUE.CC

CERTIFICAT DE CONFORMITE DE SUBSTANCES MINERALES A EXPORTER

Le Directeur des Exportations et de la Valeur atteste par la présente que les substances minérales désignées ci-après :

- Pierres fines (Brutes): cent cinquante-cinq grammes (155.00 g) de Spéctrolite.
- Pierres industrielles et minerais (Brutes): soixante-cinq kilogrammes (65.00 kg) de Labradorite petit bloc.

<u>Soit au total général</u>: cent cinquante-cinq grammes (155.00g) de pierres gemmes et soixante-cinq kilogrammes (65.00kg) de pierres.

Objet du dossier de Déclaration N°104-2024 en date du 19-07-2024 ayant été soumises au contrôle de qualité et conformité effectué par la Direction des Exportations et de la Valeur, suivant Procès-verbal N°10001-2024MIM/SG/DGM/DEV/GUE.PVCC du 10-10-2024 sont conformes à la declaration souscrite par:

Monsieur, Madame JEAN LUC Vanombelo
La Société STONE TRUST

À lot H 34 L TER A Ankerana Ankadindramamy

et sont destinées à être exportées à l'adresse suivante:

ALVEERA GEMS
62,KAILASHPURI RAMGARH MODE AMER ROAD JAIPUR INDIA
DESTINATION FINALE: INDIA

Le present Certificat est délivré pour servir et valoir ce que de droit.

Antananarivo, le 10 octobre 2024